L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 29 SEPTEMBRE 1885.

Athénée Louisianais

Les membres de cette société se sont réunis le mois dernier, principalement pour préparer le concours de 1885. Nous donnons ci-dessous les dispositions adoptées pour cette nouvelle lutte littéraire. Le choix des sujets nous parait heureux ; il ouvre aux femmes et aux hommes un champ de recherches faciles, et des perspectives attrayantes pour l'imagination. Nous ne saurions trop engager notre population à entrer dans la voie qui l'appelle. Que nos jeunes gens des deux sexes se souviennent des belles et bonnes paroles qu'ils ont entendues à la conférence de l'Hon. Charles Gayarré sur la race latine en Louisiane ; qu'ils s'inspirent de ses nobles sentiments, et se guident sur les indications tracées par lui comme historien et comme romancier ; un brillant horizon les sollicite ; que chacun se mette en route pour en explorer la partie qui sourit le plus à sa vue ; il est sûr d'en rapporter quelque chose qui le récompensera de la peine qu'il aura prise.

Concours littéraire de 1885.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 mai 1885, jusqu'au 15 février 1886 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février ; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes* ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LA FEMME DANS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE, comme auteur, AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

Pour les hommes :

NOUVELLE LOUISIANAISE, HISTORIQUE OU DE FANTAISIE, AU CHOIX DU CONCURRENT.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

Union Catholique-Diocésaine du Sacré Cœur.

SOUSCRIPTION LIBRE.

L'association a pour objet de pourvoir aux besoins pressants du diocèse ; elle devra durer jusqu'à l'extinction de la dette du diocèse. Le don d'une piastre par an confère le titre et les priviléges de membres de l'association.

Un comité de dames est formé avec la mission de recueillir les souscriptions et d'en assurer le fonctionnement dans toutes les paroisses du diocèse.

Les membres de l'association et les bienfaiteurs de l'œuvre auront [illegible] prières aux suffrages, aux messes [illegible] les œuvres méritoires du diocèse.

Leurs noms seront [illegible] dans un coffret placé audessus du [illegible]autel de la Cathédrale.

Le jour de la fête du Sacré-Cœur une messe sera célébrée à leur intention, et le premier vendredi de novembre une autre messe sera dite pour les âmes des membres défunts de l'association.

La réunion des dames du comité et des sélatrices dans chaque paroisse du diocèse aura lieu le premier vendredi du mois au presbytère de la ite paroisse.

Le Rév. Père H. Mignot est le directeur de l'Union Catholique Diocésaine du Sacré-Cœur.

Les listes porteront notre signature et le sceau du diocèse.

Comme cette œuvre est essentiellement diocésaine, les collecteurs et collectrices des paroisses ont naturellement le droit de collecter dans tout notre archidiocèse.

FRANCIS X. LERAY.
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, jouissant de propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat aussi avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est un fortifiant et un tonique de premier ordre ; ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus distingués de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardes.

Cher monsieur—Le cordial que vous avez eu la bonté de soumettre à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.

E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardes* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions de l'estomac.

D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angela Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été confiée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique ; c'est alors que M. Tardes m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et ne souffre plus. Je me crois même guérie, car, depuis le 27 février, je n'en ai plus pris.

ANGELA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en ma qualité de médecin de la famille.

LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'en ont obtenu les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses progrès se sont faits sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances à venir.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

"Je certifie par les présentes que j'ai prescrit L'Elixir Oriental dans différents cas de dyspepsie, et que j'en ai obtenu tous les résultats promis, et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de gaz dans l'estomac, et dont la digestion est difficile. Je le recommande surtout aux femmes enceintes.

"W. R. MANDEVILLE, D. M.,
"483 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes ont pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.

Mme REBECCA SNEAD.
Rue Tremé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO M. & JOSEPH SOLARI,
Coin des rues Royale et Douane, Nlle Orléans
Vente en gros et en détail.
[illegible] M. J. VERGNOLLE,
12 avril— [illegible]

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLEANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

AVEC UNE

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

ET

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS :

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS :

73 - CHARTRES - 73

L. S. L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K,

DE LA COMPAGNIE DE

LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la

Nlle-Orléans, Lne.,

MARDI, 13 OCT. 1885.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,

DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN. JUBAL A. EARLY,

DE LA VIRGINIE.

GROS LOT

$75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement

A ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000	25,000
1 Lot de	10,000	10,000
2 Lots de	6,000	12,000
5 Lots de	2,000	10,000
10 Lots de	1,000	10,000
20 Lots de	500	10,000
100 Lots de	200	20,000
300 Lots de	100	30,000
500 Lots de	50	25,000
1,000 Lots de	25	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tou les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons a fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écri b ement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, change de New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 ou plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Walter O. Winn.

DOUZIÈME COUR DE DISTRICT JUDICIAIRE pour la paroisse Rapides — No 40—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de John S. Mayfield et contre Louisa A. James et autres, défendants en erreur, à moi adressé par l'Honorable Douzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse Rapides, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le tiers indivis d'une certaine portion de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Bienville, Dauphine et Conti, mesurant quarante-et-un pieds de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de cent vingt pieds, et borné sur le côté vers la rue Bienville par la propriété maintenant ou anciennement appartenant à L. D. Dupas, sur le côté vers la rue Conti par la propriété de Mme Hangan ou celle qui la représente. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant une résidence à 3 étages connue comme le numéro municipal 65 rue Bourbon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Louisa A. James.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

29 sept—6,13,20,27,31 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

H. & B. Beer & B. Newgass vs John H. Spearing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,289—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par consentement des parties ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI 29 septembre 1885, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Au local Nos 213 et 215 rue Gravier, 4 buggies, 2 voitures, 1 wagon à un cheval, 2 chevaux, harnais et selles et un lot de couvertures de laine, le tout conformément à un inventaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 sept—25,26,27,28,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

P. B. S. Pinchback vs Moses Schwartz

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,173—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Onze lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Première, Magazine et Philip, désignés par les numéros un à onze sur un plan de B. Buisson, voyer, en date du 25 avril 1842, et déposé en l'étude de T. Tureaud, anciennement notaire. Le numéro un forme l'encoignure des rues Camp et Première et mesure vingt-six pieds de face à la rue Camp sur une profondeur et façade à la rue Première de quatre-vingt-quinze pieds et ayant la même profondeur sur la ligne opposée. Les lots deux, trois et quatre se touchent et mesurent chacun vingt-six pieds de face rue du Camp sur une profondeur chacun de quatre vingt-quinze pieds entre lignes parallèles.

Les lots cinq et six mesurent chacun vingt-six pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds, entre lignes parallèles. Le lot sept mesure vingt-six pieds six pouces de face à la rue du Camp sur une profondeur de cent soixante pieds deux et demi pouces entre lignes parallèles, une des dites lignes étant la ligne de division entre le faubourg Livaudais et Lafayette. Les lots huit, neuf, dix et onze mesurent chacun vingt six pieds un pouce de face à la rue Première sur une profondeur entre lignes parallèles de cent quatre pieds, ensemble avec l'usage en commun d'une allée avec les autres lots, ouvrant sur la rue Philip.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de P. B. S. Pinchback par acte passé pardevant John Bendernagel, notaire, en date du 29 août 1881, enregistré au bureau de transfert, livre 115, folio 690.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

25 sept—25—oct 2,9,16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE

Mme E. A. Terry, femme de J. J. Barnett et J. J. Barnett vs Frederick Jones

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,171 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, priviléges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans cette portion connue comme Burthville, dans l'ilet numéro soixante, compris entre la ligne de la propriété de Foucher de Cirée ou City Park et les rues Hurst, Jennet et Calhoun, conformément au plan original du Burthville, fait par J. A. D'Hemécourt, voyer, en date du 22 mai 1867 et déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, anciennement notaire en cette ville ; le dit lot de terre est désigné par le numéro dix-huit (18) sur une copie du plan annexé à un acte de vente du plaignant à John Q. Flynn, passé en l'étude de John D. Taylor, notaire, le 25ème jour de septembre A. D. 1884, et mesurant vingt-huit (28) pieds de face sur la ligne de la propriété de Foucher de Cirée ou City Park sur une profondeur de cent vingt quatre (124) pieds sept (7) pouces et deux et quart (2 1/4) lignes, entre lignes parallèles.

Le dit lot de terre forme une partie de l'îlet de terre que le plaignant dans cette affaire a acquis de Horace B. Claflin, par acte passé pardevant N. B. Trist, notaire en cette ville, en date du dix-septième jour de juillet A. D. dix-huit cent quatre vingt-deux, lequel dit acte a été dûment enregistré au bureau de transfert de cette ville dans le livre 116, folio 481.

Acquis par le défendeur dans cette affaire du plaignant par acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 5 novembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

Comptant pour un montant suffisant pour payer les frais de poursuite dans cette affaire et la réclamation du plaignant de cent cinquante dollars maintenant due avec les intérêts à 8 pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, et cinq pour cent sur le montant total du principal et intérêt pour honoraires d'avocat.

L'acquéreur assumera le paiement jusqu'à la balance de son enchère de deux billets à ordre, payables respectivement douze et vingt quatre mois à partir de leur date, chacun pour cent cinq dollars avec intérêt à six pour cent par an à partir du 5 novembre 1884 jusqu'au paiement, ainsi que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procédures légales pour en forcer le paiement comme il est garanti par hypothèque, le 5 novembre 1884, pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, sur la propriété ci-dessus décrite et le surplus de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 sept—3,10,17,24,27 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Catapult ou Montagne Russe.

Dans l'affaire de la succession de Wilcox ou Wilson Sprague.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 14,567—En vertu d'un ordre de vente, dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 7 octobre 1885, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Un Catapult ou Montagne Russe sur la portion de terre, au coin des rues Canal et Miro, dans le Premier District de cette ville.

Conditions—Ceci étant le second et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au dernier et plus fort enchérisseur pour ce qu'il rapportera à douze mois de crédit ; les acquéreurs fournissant une bonne et solvable garantie portant intérêt à raison de cinq pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement ; l'acquéreur devra déduire du montant de son enchère et payer au comptant la somme due pour annonces, les frais du shérif et du greffier, environ soixante piastres.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

26 sept—26—1, 7 oct.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Susan Duffy vs. John Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,167—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 27 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne (anciennement Bacchus), Carondelet (anciennement Apollo), Thalia et Erato, désigné par le numéro quatre dans l'ilet quatre-vingt-cinq (85) de l'ancien faubourg Lacourse, sur un plan fait par Benjamin Buisson, voyer, en date du 23 avril 1841, et annexé à un acte pardevant Jules Mossy, anciennement notaire, le 1er juin 1842. Le dit lot mesure trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la dite rue Baronne (anciennement Bacchus), sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. La bâtisse est connue comme les Nos 367 et 369, rue Baronne.

Etant la même propriété qui a été acquise par le défendeur de H. Davidson et al., par un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, en date du 5 juillet 1884, enregistré au bureau des transferts, livre 119 folio 650.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — 1° comptant pour un montant suffisant pour payer la réclamation due à la plaignante de six cent cinquante dollars, avec intérêt de huit pour cent par an à partir du 5 juillet 1884 jusqu'au paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et de l'intérêt de la réclamation de la plaignante pour honoraires d'avocat et tous les frais du procès et de la vente, $4 pour frais de copie de l'acte et les taxes dues sur la propriété qui sera vendue.

2° L'acquéreur assumera le paiement d'un certain billet à ordre en date du 5 juillet 1884, tiré à l'ordre de et endossé par John Davidson, pour la somme de sept cent cinquante dollars, payable deux ans après date avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, et garanti par privileges et lien de vendeur et hypothèque sur la dite propriété concurremment avec la réclamation de la plaignante, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 5me jour de juillet 1884. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte original hypothécaire, ne pas aliéner, à payer cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

3° Et la reste du prix d'adjudication s'il y en a, comptant sur les lieux ; et en cas que le prix de l'enchère sur la propriété serait (après déduction des frais et des taxes ci-dessus, au comptant) moins que le montant total de la réclamation de la plaignante avec les intérêts comme il est dit plus haut et le billet à assumer comme il est ci-dessus décrit alors après le paiement des frais et taxes ci-dessus décrits, au comptant, le reste du prix de l'adjudication sera porportionné au pro rata entre le montant de la réclamation de la plaignante maintenant due et le billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, le pro rata de la réclamation de la plaignante maintenant due, sera payé comptant, et le pro rata dudit billet à ordre deuxièmement décrit ci-dessus, sera assumé par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

25 sept—25—oct 2,9,16,23 27.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Hernsheim & Bro. vs. F. A. Gonzales et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,106.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Hôpital et Ursulines, mesurant (au pied américain) plus ou moins, cinquante-sept pieds huit pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne, commençant à une distance de trente-cinq pieds de l'encoignure de la rue Hôpital sur une profondeur de quatre-vingt cinq pieds trois pouces et une ligne, entre lignes parallèles.

Etant toute la propriété qui a été acquise par Mme Madeline Gonzales de Francis A. Gonzales par acte passé pardevant G. LeGardeur, notaire, le 25 juillet 1870, enregistré au bureau des transferts, livre 98, folio 65, moins une portion qui forme l'encoignure des rues Claiborne et Hôpital, mesurant trente-cinq pieds de face à la rue Claiborne sur une profondeur de quatre-vingts pieds, entre lignes égales et parallèles, vendue à la New Orleans Credit Foncier Association par acte passé pardevant G. LeGardeur, notaire, le 8 juillet 1872.

Et les défendants dans cette affaire ont hérité de la dite propriété comme seuls héritiers de Mme Gonzales, leur mère, maintenant décédée.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

8 sept—8,15,22,29—oct 6,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Uri. J. Rosenthal vs. Edward J. Robertson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,090.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois lots de terre, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les numéros six, sept et huit, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Poydras, Miro et Hévia. Les dits lots ont les dimensions suivantes, à savoir : Le lot No six mesure trente deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, sur une profondeur de cent deux pieds onze pouces et une ligne sur la ligne la plus près du lot numéro cinq et quatre-vingt-dix neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept. Le lot numéro sept mesure trente-deux pieds sept pouces et trois lignes de face à la rue Hévia trente trois pieds un pouce de face à la rue Poydras, quatre vingt dix neuf pieds deux pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro six et quatre-vingt-quinze pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro huit. Le lot numéro huit mesure trente-deux pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Hévia, trente-trois pieds cinq lignes de face à la rue Poydras, quatre-vingt-quinze pieds cinq pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro sept et quatre-vingt onze pieds huit pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de la rue Miro. Les dits lots traversent la rue Hévia à la rue Poydras.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

9 sept—9,16,23,30—7,10 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul M. Godchaux vs. John Zucca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,094—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et priviléges qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, St Charles, Delachaise et Aline, sur un plan original des faubourgs Delachaise et Plaisance, déposé pour référence au bureau de Théodore Guyol, notaire, mesurant quarante pieds, plus ou moins, de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à la rue Delachaise de quatre cent vingt huit pieds, plus ou moins, et la même profondeur et façade à la rue Aline plus ou moins, et une façade sur la rue St Charles de six pieds, plus ou moins.

Etant la même propriété acquise par le défendeur dans cette affaire de Louis P. Delachaise, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire en cette ville, en date du 29 juin 1883 dûment enregistré dans le bureau de transferts de cette ville livre 120, folio 198.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

4 sept—4,11,18,25—oct 2,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Holz vs Octave Forstall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,093—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, MARDI 13 octobre 1885, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Bourbon, Ste Anne, Dauphine et Orléans, mesurant au pied français vingt quatre (24) pieds de face à la rue Bourbon sur une profondeur de cent huit pieds sept pouces (108' 7") sur la ligne du côté vers la rue Ste Anne qui le sépare de la propriété maintenant ou anciennement appartenant à B. Fauque, une première profondeur de soixante-quatorze pieds deux pouces (74' 2") sur le premier côté vers la rue Orléans à laquelle profondeur le dit lot diminue en largeur par un angle droit sur une ligne de douze pieds de longueur s'étendant en parallèle avec la rue Bourbon, une seconde profondeur de trente-trois pieds neuf pouces (33' 9") sur la seconde ligne du côté s'étendant en perpendiculaire avec la dite rue Bourbon et douze pieds (12) de largeur sur la ligne du fond.

Acquis par le défendeur de Paul Forstall et al, et Céleste A. Duplantier et als, conformément à un acte pardevant Chas. T. Soniat, notaire, le 12 mai 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour neuf cent cinquante dollars $950, intérêts accrus taxes et frais, incluant quatre dollars pour copie de l'acte et l'acquéreur assumera le paiement de onze billets se montant à neuf cent cinquante dollars et intérêts accrus à partir du 15 mars 1884 payable à deux ans après la dite date, avec intérêt à raison de 8 pour cent à partir de la dite date jusqu'au paiement, avec tous les frais et charges qui sont accrus par forfaiture de l'acquéreur de se conformer aux conditions de son adjudication, le dit acquéreur fera assurer les améliorations par lui soumises pour un montant suffisant pour garantir le porteur des billets non échus et transférer la police d'assurance au dit porteur, ensemble avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant saisi ci-dessus, paiera au comptant tous les frais de cette procédure.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

11 sept—11,18,25—oct 2,9,13

QUELQUES CONSEILS

POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS

DOSES — *Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules ; énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.*

Pour la **Constipation**, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour **Indigestion, ou Dyspepsie**, les PILULES D'AYER sont guérison assurée.

Gastralgie, Perte d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les **Maladies du Foie**, les **Désordres Bilieux, et la Jaunisse**, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médecine du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les **Vers**, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsées par ces PILULES.

Éruptions, Maladies de la Peau, Hémorroïdes, résultant de l'Indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les **Rhumes** et **Refroidissements**, prenez les PILULES D'AYER pour ouvrir les pores, et calmer la fièvre.

Pour la **Diarrhée** et la **Dysenterie**, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les **Rhumatismes, la Goutte, la Névralgie**, et la **Sciatique**, souvent résultant de désordres digestifs, ou de refroidissements, disparaissent aussitôt la cause enlevée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les **Tumeurs**, l'**Hydropisie**, les **Douleurs des Reins**, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La **Suppression**, et l'**Écoulement Pénible des Menstrues**, trouvent un remède sûr et toujours prêt dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues.

PRÉPARÉES PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente chez tous les Pharmaciens.

Le plus grand médium-guérisseur du siècle—Madame Nelson, rue St. Joseph, 205, entre Carondelet et St-Charles, le plus grand médium du siècle, est prête à donner des informations relativement aux secrets du passé et du présent, et à enseigner à l'avenir en quoi que ce soit dans l'avenir. Elle communique sur tout sujet avec les parents morts. Elle a opéré les cures les plus merveilleuses là où la science de médecins éminents est restée impuissante. Consultations tous les jours de 8 heures A. M à 9 P. M., $1 et $2. Elle a des remèdes infaillibles qui ramènent les amoureux en froid. Toute lettre demandant une consultation doit renfermer $1. Les personnes ne parlant pas l'anglais doivent se faire accompagner d'un interprète. [illegible] 1an

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles William Hopkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 15,303—Division B—Attendu que Alfred H. Hopkins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles William Hopkins, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

27 sept—27—1,6 oct

Succession de Frank Semaria.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 15,307—Division A—Attendu que Wm. W. Chapman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Semaria, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

27 sept—27—1, 6 oct.

Succession de Henry J. Woods.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 15,100—Division A—Attendu que Mme veuve Henry J. Woods a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry J. Woods, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

19 sept—19,24,28

Succession de John B. Croquine.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15,248—Division A—Attendu que Edward Wyman a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John B. Croquine, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 sept—22, 27 1 oct

Succession de Margaret Fahey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 6321.—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Henderson, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 sept—24,28—oct 3

Succession de Mme Henrietta Lockmann

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,297—Division C—Attendu que John Lockmann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Henrietta Lockmann, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 sept—25, 29—oct 4

Succession de Mme John Scully.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,296—Division D—Attendu que P. S. Wiltz, Jr., administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de Mme John Scully décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

25 sept—25 29—4 oct.

Succession de Mme Hermina Doriocourt

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 15,097—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Antoine Doriocourt, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

24 sept—24 28, oct 3

Succession de A. J. Gomila.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,166—Division E—Attendu que P. S. Wiltz Jr, administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Anthony J. Gomila, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

22 sept—22 27 oct 1

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

W. Harry Seymour vs. Ses Créanciers. } No 15,127. Division B.

ORDRE DE COUR—La Cour ayant pris en considération la pétition annexée en cette affaire et les pièces y sont annexées ainsi que les affidavits qui les accompagnent, la Cour, d'une autre part, ayant la certitude que le pétitionnaire demandeur W. Harry Seymour a rempli toutes les formalités requises par la loi à cession de tous les biens du dit W. Harry Seymour insolvable est par le présent acceptée au profit de ses créanciers. Une assemblée de ses créanciers aura lieu le 30 septembre 1885 devant Geo. W. Christy, notaire, à 11 heures du matin, pour choisir un syndic. Il est de plus ordonné que toutes les procédures contre la personne et les biens du dit débiteur insolvable W. Harry Seymour soient suspendues. La dite assemblée de créanciers est autorisée à fixer les conditions de la cession des biens, droits, créances et droits d'action du débiteur. Il est de plus ordonné que Ernest Morel soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1885.

Signé : F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
28 août—28—9 18,26,30 sept

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Merchants Mutual Ins. Co. vs. Louisa Herman.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No. 6,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique le MARDI, 29 septembre 1885, à 11 heures a. m., en face de mon entrepôt, No. 94 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti—

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

18 sept—18,24,29

Mme C. Dalhom vs. F. Demonthuzin.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 6866—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'enchère publique, le VENDREDI, 2 octobre 1885, à onze heures du matin, en face de mon entrepôt, No. 91 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

22 sept—22,29, oct 2

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Joachim Tassin vs. Ses créanciers. } No 15,231. Division A.

ORDRE DE COUR—Que la cession des biens du pétitionnaire Joachim Tassin, soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant H. J. Rhodes, notaire en cette ville, MERCREDI, le 21me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire Joachim Tassin soient suspendues, et que E. J. Meral, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 14 septembre 1885.

[Signé] F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN. Député Greffier.
22 sept—3f en 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Mercredi, le 11ème jour de juin 1884, présent l'honorable A. L. Tissot, juge—No. 10,113.

Interdiction de Wm. George Fagan. } Cette affaire a été appelée ce jour, présents Saul L. Gilmore pour le demandeur, et John B. Buchanan, curateur ad hoc du défendeur. Après l'audition des témoignages, des plaidoiries des avocats et les motifs allégués oralement par la Cour.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement interdisant Wm. George Fagan et qu'un curateur pour administrer ses biens soit nommé conformément à la loi. Il est de plus ordonné que vingt-cinq piastres d'honoraires soient allouées au curateur ad hoc, John B. Buchanan, et que cette somme figure comme dépens.

Extrait du procès-verbal.

M. A. McDONNELL,
Député Greffier.

8sept—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

J. O. Terry & Sons, etc. vs. leurs Créanciers. } No. 13,573. Division B.

ORDRE DE COUR.—Qu'une réunion des créanciers de la raison sociale de J. O. Terry & Sons et de J. O. Terry O. F. Terry et W. S. Terry, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant Jos. D. Taylor, notaire en cette ville, le LUNDI, 19me jour d'octobre 1885, à 11 heures A. M., à l'effet de voter et de déterminer les termes et conditions de la vente des propriétés livrées par les insolvables.

Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1885.

Signé. F. A. MONROE.
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16 sept—16,23,30—oct 7,14,19

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage à deux corps de logis,

No 59 rue Bertrand, entre Gravier et Perdido.

Succession de John McGrath. A l'encan. Pour du comptant

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé, en date du 24 septembre 1885, No 13,678, du dossier, pour le compte de la succession de feu John McGrath, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, désigné comme lot No 13, et mesurant 30 pieds 2 pouces et 7 lignes de face à la rue Bertrand, sur une profondeur de 122 pieds 7 pouces, le tout plus ou moins au pied américain.

Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois, à deux corps de logis, portant le No 59 rue Bertrand, avec 4 chambres et une résidence cottage en bois à deux corps de logis dans le fond avec 4 chambres, 2 citernes, hangars, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. 10 0/0 devant être payé sur les lieux, l'acquéreur assumant les taxes dues en 1885, en outre de son enchère. Acte de vente pardevant Fred Adolph, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 sept—27—oct 4,11,18,25,31.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier et Quatrième District.

Résidence cottage de choix dans le Premier District.

Jolie résidence à deux étages et terrains de valeur dans le Quatrième District.

Une occasion rare pour des personnes désirant une maison ou comme un bon placement.

Succession de Charles Prager, décédé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Dossier No 14,731.

Avec des conditions des plus raisonnables

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES.—WARREN HOMES, encanteur.—Bureaux, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 août 1885, Dossier No 14,731, et à un ordre supplémentaire de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 septembre 1885, dans l'affaire de la succession de Charles Prager, décédé, à l'encan il sera vendu :

1° **Un lot de terre de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, priviléges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 4 de l'ilet No 7, borné par les rues Franklin, anciennement Benton, Liberté, Thalie et Erato, et mesurant, conformément à un plan dressé par A. S. Phelps, voyer et ingénieur, en date du 5 février 1846, déposé en l'étude de Jules Mossy, anciennement notaire, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une résidence-cottage en bois à deux corps de logis, couverte en ardoises, connue par les Nos 362 et 364 rue Franklin et ayant 6 chambres, gaz et installations sur chaque côté.

2° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété précédemment décrite, et désigné comme lot No 7 de l'ilet No 7, sur un plan dressé par J. Pilié et annexé à un acte de partage entre P. A. Rost et autres, passé le 20 mars 1841 pardevant D. L. McCay, alors notaire en cette ville. Le dit lot mesure, au pied américain, 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une résidence cottage en bois à deux corps de logis, recouverte en ardoises, connue par les Nos 374 et 376 rue Franklin, ayant 8 chambres, gaz, installations, etc. de chaque côté.

3° **Un terrain de valeur**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Felicity Road, Franklin, anciennement Avenue, Erato, St André et Remparts, anciennement Hercule et désigné par le No 12, sur un plan déposé en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville, connu comme le numéro 266 ; le dit lot mesure 35 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Felicity Road, 35 pieds 9 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces, et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 11 et 102 pieds 1 ligne sur la ligne opposée. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages de logis et deux étages couverte en ardoises, connue comme les Nos 372 et 373 rue Felicity Road et ayant dix chambres et de chaque côté.

4° **Un terrain de valeur**, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même ilet et le même district que celui décrit précédemment désigné par le No 81, et mesurant 30 pieds et 4 lignes de face à la rue St André, 30 pieds et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 102 pieds 2 lignes sur la ligne du côté sud du lot No 82 et 103 pieds 8 pouces et 6 lignes sur la ligne de division du lot numéro 78, le tout d'après un plan dressé par Bougeois, voyer, le 6 février 1832 et déposé en l'étude de feu Wm Y. Lewis, anciennement notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent une écurie et un hangar, toutes les propriétés ci-dessus décrites sont d'après des plans et [illegible] par Charles Schroeder, en date du 5 août 1885 et sont exhibés au bureau de la vente.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire aux frais de l'acquéreur et incluant les taxes dues et exigibles en 1885.

13 sept—13 20 oct 4,11,17 oct.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un placement splendide.

Résidence cottage magnifique.

No 94, rue Quatrième, entre Annonciation et Chippewa.

Et

Une maison en bois à deux corps de logis, Nos. 96 et 98, rue Quatrième, entre Annonciation et Chippewa.

Succession de Anna Maria Gleich, femme décédée de Marcellas Bellande.

No 14,552—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux, 5 rue Carondelet—SAMEDI 10 octobre 1885, à midi il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en date du 16 juillet 1885, la propriété ci-après décrite appartenant à la susdite succession, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, priviléges, etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Chippewa et Annonciation, le dit lot mesure 30 pieds 3 pouces de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds, la maison porte le No 94 rue Quatrième, et est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1886, à raison de $20 par mois et sera vendu sujet au dit bail.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre "B" dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Annonciation (anciennement Jersey), Chippewa et Washington, sur un plan fait par C. A. De Armas, en date du 4 décembre 1879, et annexé à un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville, le 27 décembre 1879. Lequel dit lot mesure 34 pieds 8 pouces sur la rue Quatrième sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

La maison porte les Nos 96 et 98 rue Quatrième.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un crédit de un et deux ans, avec billets portant intérêt par hypothèque avec lien et privilege du vendeur et portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'au paiement.

Les bâtisses devront être assurées et la police transférée, et en cas de procès pour en forcer la collection des billets, les acquéreurs auront à payer 10 pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant saisi ; les acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères toutes les taxes dues et exigibles en 1885 et un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Peter J. Kramer, notaire, aux frais des acquéreurs.

5 sept—5,12,19,26—oct 3,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur,

No. 220 rue Washington,

Entre les rues St. Charles et Prytanée, à des conditions faciles.

Dans l'affaire de l'interdiction de Wm. Geo. Fagan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 10,113—Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur — Bureaux : No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 17 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, maintenant en congé en date du 12 septembre 1885, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Un certain terrain situé dans l'ancien faubourg Livaudais, dans la paroisse Jefferson, maintenant Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 103 du dit faubourg ; le dit ilet étant borné par les rues Nayades, maintenant St-Charles, Washington, Prytanée et St-Charles, d'après un plan du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, en date du 5 mars 1832 et déposé en l'étude de Félix Grima, notaire en cette ville. Le dit lot est désigné par le No. 49 sur un plan du dit ilet fait par H. Mulhausen, architecte et voyer, le 23 décembre 1844, et déposé comme plan No. 2 en l'étude de Daniel Israël Ricards, anciennement notaire en cette ville) actuellement par les rues Washington, St-Charles, Prytanée et Conery.

Le dit lot mesure, au pied américain, 30 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à la rue Washington, entre les rues St-Charles et Prytanée, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, d'après le dit plan et dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 220 rue Washington.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit représenté par billets de l'acquéreur portant 8 0/0 par an d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et privilége du vendeur sur la propriété vendue. Les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocat devant être inclus dans l'acte hypothécaire. Les taxes dues et exigibles en 1885, devant être payées par l'acquéreur. Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13sept—13,19,26—3,10,17oct.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 29 septembre, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—

Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions—A la vente. 29sept—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence No 198 rue Sixième, entre Camp et Chestnut.

Dans l'affaire de Joseph Dunbar vs ses Créanciers.

No 14,859—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No. 17, rue Carondelet. — SAMEDI, 31 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 25 septembre 1885, il sera vendu à l'encan :

La résidence No 198 rue Sixième, dans le Quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Sixième, Septième, Camp et Chestnut ; le terrain est composé de deux lots désignés par les numéros 3 et 4 qui se touchent et mesurent ensemble 80 pieds 4 lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—L'acquéreur assumera le paiement de trois billets garantis par première hypothèque sur la propriété, chacun pour la somme de $1440 en date du 10 mai 1884 ; payable respectivement à deux, trois et quatre ans après date, avec six pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement. Le reste du prix de son enchère comptant, et l'acquéreur aura à assurer la propriété et transférer la police au porteur desdits billets, à payer 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets, à assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant N. B. Trist, notaire.

27 sept—27—oct 3 10 17 24,31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage rue St-Louis, No 317.

Succession de Wm. Richard Meek.

No 15,049. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 24 octobre 1885, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et signé le 18 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage à un étage, No 317 rue St Louis, entre Roman et Derbigny, dans l'ilet borné par les rues St Louis, Roman, Derbigny et le Canal Carondelet. Le lot est désigné par le No 21 et mesure 27 pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de 110 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1885, et fera un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. W. Christy, notaire.

20sept—20 oct 3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, No 551 rue Howard.

Succession de Mme Léan Morton.

No 15,035—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI 24 octobre 1885, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans signé le 30 septembre 1885, il sera vendu à l'encan—

Le cottage double No 551 rue Howard entre Seconde et Troisième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Liberté, Seconde et Troisième. Le lot est désigné par le No 6 et mesure au pied américain 25 pieds 10 pouces, et 3/5 de ligne de face sur la rue Howard, 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1885, et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant M. Cornelly, notaire.

23 sept—3 10 17 24 oct.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

ANNONCE JUDICIAIRE

Emplacement de valeur pour l'usine rue Urquhart entre les rues Annette et St-Bernard.

Succession de Charles Gibert.

No 15,117—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet—SAMEDI 24 octobre 1885, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles (Rotonde de l'Hôtel St Charles) rue St Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 18 septembre 1885, le certain emplacement ci-dessous décrit appartenant à la susdite succession.

Un certain terrain, ensemble avec tous les droits, voies, priviléges et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte, situé dans le faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues St Bernard, Annette, Urquhart et Grand Hommes, désigné par la lettre A sur un plan fait par Jos. Pilié le 10 novembre 1836, et déposé en l'étude de L. T. Caire, anciennement notaire en cette ville, par acte en date du No 9 sur un plan déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville par acte du 15 septembre 1836 et mesure 34 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Urquhart, sur 107 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 1 et 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10, et 37 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond.

Conditions—Comptant. L'acquéreur paiera au moment de l'adjudication 10 0/0 du montant pour assurer la vente et assumera en sus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en 1885.

Acte de vente pardevant C. J. Kramer, notaire aux frais de l'acquéreur.

19 sept—19 26—oct 3,10,17 24

PETITES ANNONCES.

M. **Eloi Lavrien** annonce à ses amis et au public en général qu'il a transféré sa grocerie et sa buvette de l'encoignure Conti et Bourbon à l'encoignure Toulouse et Bourbon, et qu'il en fera l'ouverture aujourd'hui, mardi, à 7 h. p. m.

29sept—1f

DEMANDES.

On demande—Des apprenties pour coiffure. S'adresser No 9 rue de Chartres.

29 sept—1f

On Demande une fille française de 10 à 11 ans pour amuser deux garçons de 2 et 4 ans, et capable de les surveiller. Elle aura une bonne demeure. De bonnes recommandations seront exigées. S'adresser aux initiales G. M. L. bureau du *Picayune*. 27 sept—7 f

On demande—Une bonne Blanchisseuse en fin et une jeune fille pour apprendre le blanchissage de fin. S'adresser rue du Camp No 110. sept27—2f

A LOUER.

A **louer**—Une maison, à verandah, coin Royale et Ste-Anne, 4 grandes chambres 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser, No 73 rue Ste-Anne.

29 sept 1f

A **louer.**—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanaux, 27 rue Conti. 3sept

A VENDRE.

A **vendre**—Maison neuve double, rue Prieur, entre Colombus et Laharpe. S'adresser coin Colombus. 29 sept—2f

A **vendre**—L'établissement autrefois connu sous le nom d'Hôtel des Etrangers, rue de Chartres, 127 et 129. S'adresser à M. Peytoux, notaire, rue Bienville, No 52. 27sept—10f

A **vendre**—Le café avec tout ce qu'il renferme et ses accessoires. No 5 rue du Canal, un des meilleurs établissements de cette ville. S'adresser à WM. B. BARNETT, 80 Passage de la Bourse. 23 sept—6f

A **vendre**—Un beau gaufrier français à 6 fers, avec tous les accessoires complets, pouvant cuire 12 gaufres en 5 minutes. S'adresser à L. H. Perret 38 Exchange Alley.

26 sept—1f

A **vendre ou à louer.**—Le coin bien situé Ste Anne et Bourbon, convenable pour siége quelconque d'affaires. Possession immédiate.

LOUIS H. PERRET.
38 Passage de la Bourse.

6sept—

A **vendre**—Un fonds de magasin de librairie et d'articles de religion, bien connu depuis longtemps et bien achalandé. S'adresser à F. J. Dreyfous, 21 Passage de la Bourse.

1er sept—1m

A **vendre**—Deux tombes en briques au nouveau Cimetière St Louis de la rue de l'Esplanade. S'adresser à JOHN BONNOT, No 45 rue Ste-Anne. 15sept—2som

INSTITUTION CURTO,

Pensionnat et Externat,
Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfége et de chant, sous la direction de monsieur Curto et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris [illegible]

FRAPART HOUSE.

MANDEVILLE.

SOURCE FERRUGINEUSE.

Hôtel et Restaurant de premier ordre.

L'établissement s'élève sur les bords du lac, dans un endroit très pittoresque. Localité salubre. Bains et agréments de toute sorte, chambres vastes et bien aérées ; cottages pour familles. Table de premier ordre et vins de choix.

5juin—

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

LIQUIDATION! LIQUIDATION!

De l'établissement de confiserie de BONNECAZE.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur.—Bureau, 46 rue Royale. MARDI, le 29 septembre, à 11 heures, il sera vendu à l'encoignure des rues CANAL et BARONNE, pour liquider les affaires de la maison **Bonnecaze et Duffard.**

Tout le matériel, ustensiles et accessoires de la barre, confiserie, pâtisserie et restaurant de la maison Bonnecaze et Duffard, Nos. 160 et 162 rue du Canal coin Baronne.

Ce matériel comprend notamment le plus beau, le plus complet assortiment de moules et ustensiles pour pâtisserie et confiserie, une batterie de cuisine complète, bassines, etc. en cuivre rouge, fourneaux, réchauds, glacières, tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du ice cream et du soda, fontaines à soda, tables de marbre, chaises, vaisselle, couverts, lingerie, etc., etc., comptoir magnifique, vitrières splendides, grandes glaces de salon, verres et cristaux pour barre, un grand assortiment de bonbons, fruits cristallisés et en conserves.

—Aussi—

1 cheval et un wagon.

Conditions—Comptant.

P. S.—Les spéculateurs et autres trouveront de leur intérêt d'assister à cette vente.

VENTE POSITIVE.

27 sept—

MAGASIN ET RESIDENCE,

Nos. 93 et 95 rue Toulouse, entre Bourbon et Dauphine.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI, 3 octobre 1885, à midi, il sera vendu à la Bourse d'encan St Charles :

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Bourbon, Dauphine et St Pierre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 230 pieds 2 pouces et 3 lignes.

Les améliorations comprennent une magnifique bâtisse en briques à deux étages, ayant au rez de chaussée un grand magasin, 4 chambres et un corridor, environ dix chambres et un cabinet au second étage, escalier, lieux d'aisance à chaque étage et jolie verandah en fer avec façade rue Toulouse, cave, cour pavée et briquetée, waterworks, hangar, etc.

Conditions—1/2 ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit pour billets portant hypothèque spéciale et privilége du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat et toutes les autres clauses usuelles. Les acquéreurs assumeront et paieront toutes les taxes de l'année 1885, en sus du prix d'adjudication, et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente, devront assurer la bâtisse et transférer la police aux détenteurs des billets et rembourser les primes d'assurance non expirées.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur. 26sept—

Actions d'assurance—Billets à recevoir.

Julius Leblanc et als,

vs.

Mme Louisa Leblanc Montalvo, épouse d'Evaristo Montalvo.

No 14,022—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 3 octobre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 15 mai 1885 par l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite à savoir :

2 Actions du New Orleans Insurance Association.

3 Billets tirés par Albert Voorhies à son propre ordre datés 1er décembre 1878, portant intérêt à raison de 8 0/0 du jour de leur date à parfait paiement, payables respectivement à 60 jours, 90 jours et quatre mois après leur date ; on payé $115, on payé $275 et on payé $100 sur le dernier billet à été donné un à-compte de $500.

Conditions—Comptant.

22sept—22 26 30 oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété dans le Quatrième District, No 382 rue Magnolia entre celles Jackson et Philip.

Succession de Thomas Sanders.

No 15,062—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteurs—Bureau No. 46 rue Royale—SAMEDI 3 octobre 1885 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles rue St Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant en congé, en date du 25 août 1885 pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les dépendances, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Locust et Magnolia, désigné par le No. 10 sur un plan dressé par W. T. Pilié, architectes, le 22 janvier 1850, déposé en l'étude de Edgar Grima, notaire en cette ville, comme plan No 1 mesurant d'après le dit plan 31 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Magnolia sur une profondeur de 138 pieds 6 pouces et 4 1/2 lignes, entre lignes parallèles.

Cette propriété est la même, que la défunte Mary Ann Brady d'âge légal veuve en première noce de John S. Randall et ensuite la femme dudit Thomas Sanders, avec lequel elle a demeuré en cette ville, et qu'il a dûment autorisée et assistée, avait acquise du dit Andrew James Fitzpatrick d'après acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 15 jour de mai 1872 et enregistré dans le bureau des Aliénations de cette paroisse dans le Livre 101, Fol 340.

Condition—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire aux frais de l'acquéreur.

28 août—28—sept 5,12,19,26 Oct 3.

Dr. J. B. Perez,

Médecin et Chirurgien,

D'une expérience de 25 années dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO - URINAIRES

et des maux provenant soit des NERFS soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties. Le rétrécissement de l'urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur. Les maladies de femmes et irrégularités de l'organisme guéries promptement. Le "Female Regulating Elixir" du Dr. PEREZ ne s'obtient qu'à son bureau

No 6 rue South Rampart.

20mars—1an

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre de le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor.)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou flétris, en même temps qu'elle leur donne une riche couleur châtain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blonds ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et maladive. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de **Toilette pour Dames**, la VIGUEUR est sans pareille ; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. C. P. BRICHER écrit de *Kirby, O.*, 2 Juillet, 1882 : "L'automne dernier mes cheveux commencèrent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant que le premier flacon fût fini, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle croissance commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du *McArthur (Ohio) Enquirer*, dit : "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANGUS FAIRBAIRN, le chef de la célèbre "Famille Fairbairn," Vocalistes Ecossais, écrit de *Boston, Mass.*, 6 Février, 1880 : "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, ainsi j'ai pu conserver une apparence de jeunesse—une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. PRESCOTT, écrivant de *Elm street, No. 28, Charlestown, Mass.*, 14 Avril 1882, dit : "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur ; efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

Vendue par tous les Droguistes.